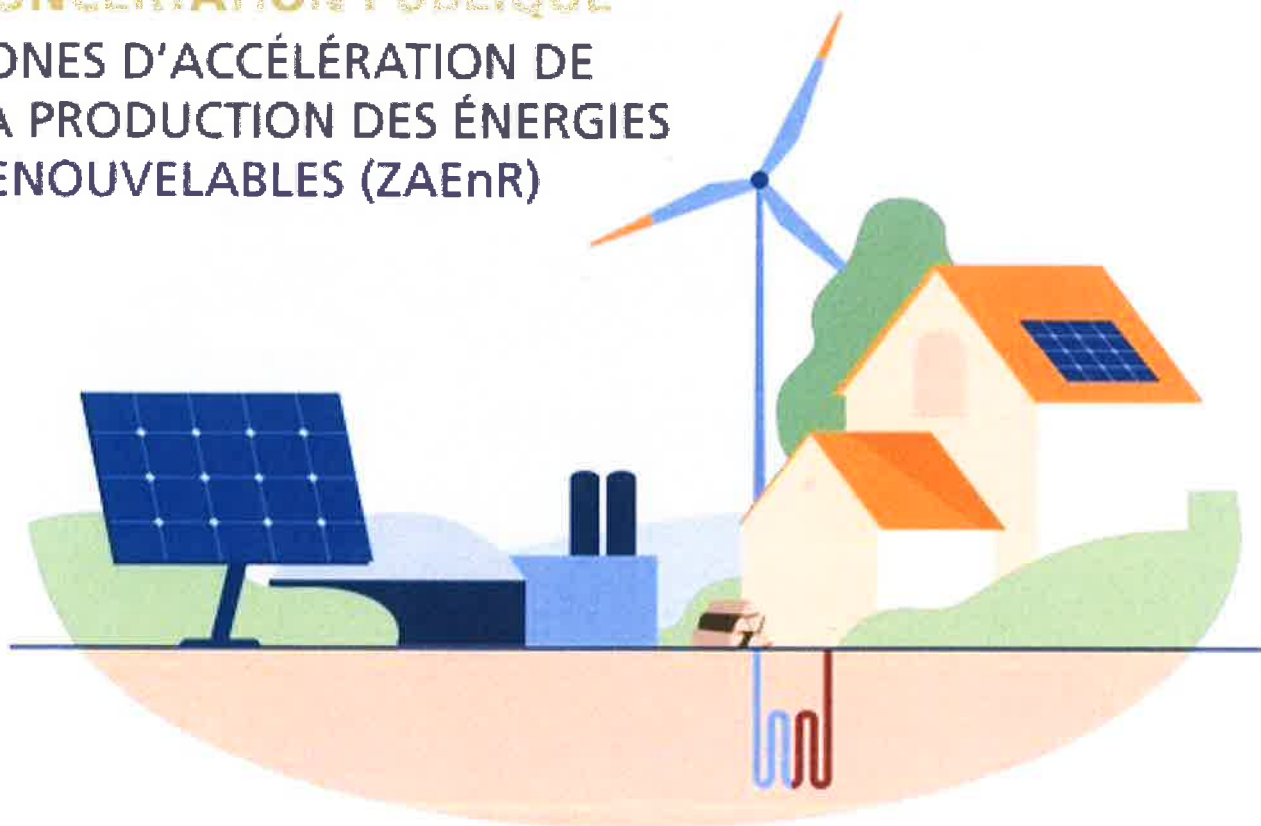




CONCERTATION PUBLIQUE

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE
LA PRODUCTION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (ZAE_{nR})

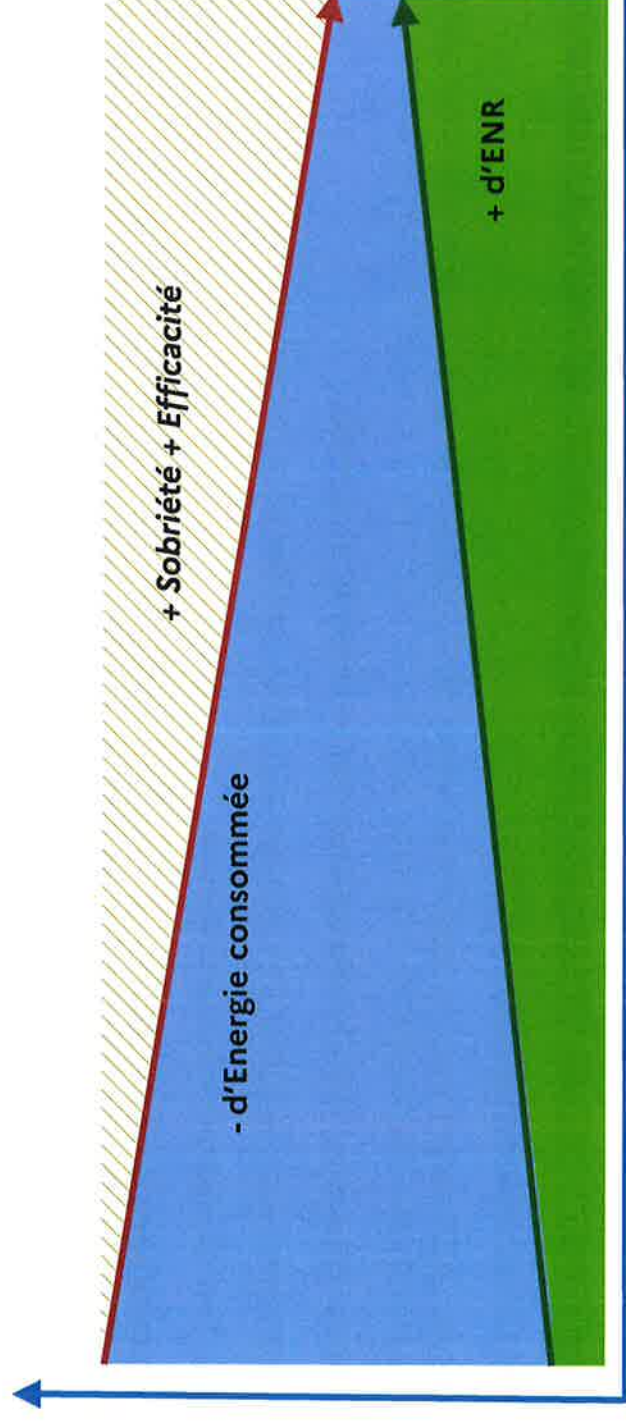


Dossier de concertation
du 14 décembre 2023 au 3 février 2024 inclus.

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

Objectifs de part d'ENR dans la consommation finale brute d'énergie

Conso Energie



2020
Cible :
20 % Enr

2030
Cible :
33-34 %

2050
Cible :
77 % d'ENR

Cadre :

Objectifs LTECV - Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015
ajustés LEC - Loi relative à l'énergie et au climat du 08/11/2019
Part des ENR dans la consommation finale d'énergie

+

Objectifs régionaux du **SRADET** (Juin 2020)
de part des ENR dans la consommation finale d'énergie



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pourquoi faut-il y aller (au delà de la Loi) ?

Donner un élan à la stratégie qui répond au projet de territoire

- Une ZAER = manière de se projeter sur l'engagement collectif pour réduire et limiter les impacts climatiques (eau, biodiversité, GES)

Coller au mieux aux dynamiques locales

- Les ZAER visent à se donner une stratégie pour « coller » au mieux à la réalité « énergétique » du terrain (services publics, artisanat -industrie, commerce, tourisme ..., + projets – aménagements - rénovations)

Intérêts économiques, par l'investissement et la stabilité des coûts

- Produire et consommer une énergie « locale », parfois en auto-consommation, pour meilleure stabilité des prix

Une boucle d'économie locale vertueuse

- Les projets ENR de proximité favorisent l'économie agricole et artisanale locale (gestion du bocage, fabrication-distribution bois-plaque, installation-maintenance des panneaux-chaudières, pompes - chaleur)

Finalement :

- Les ZAER forment un socle de projets potentiels, contribuant au projet de territoire, qui resteront à étudier
Communes et EPCI, en lien avec les acteurs de l'ingénierie, accompagneront les porteurs (étude d'opportunité, faisabilité technique et financière, encadrement via les documents d'urbanisme, ...)



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Méthode pas – à – pas

Pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

**Direction Départementale
des Territoires**



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pas-à-pas pour les ZAER

ZAER

- **Zones délimitées pour y favoriser, sous conditions, l'implantation et le renouvellement d'installations de production d'ENR**
- **Zones qui sont propices à une ou plusieurs filières d'ENR, sans nécessité d'avoir fait un avant-projet ou une étude de faisabilité**
- **Zones déjà aménagées, urbanisées, à urbaniser, ou friches ou zones naturelles – agricoles**
- **Zones qui sont déjà équipées (existantes), qui devront l'être (réglementairement), ou qui pourront l'être (choix)**
- **Zones sur lesquelles il y aura nécessairement eu une concertation**



PRÉFET

DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté

Égalité

Fraternité

Pré-définir des ZAER par étapes

• Un travail de pré-définition en 5 étapes

Etape 1 : identifier des secteurs avec des **installations existantes, obligatoires, potentielles connues**

- Installations existantes : possible renouvellement (repowering) selon âge des installations
- Installations obligatoires (réglementairement) : parkings, toitures (seuils de surface)
- Installations potentielles connues : secteurs déjà prospectés (intentions et projets à l'étude connus)

Etape 2 : identifier les **autres secteurs propices ou potentiels**

- Propices : zones urbanisées ou à urbaniser, friches, délaissés, équipements - aménagements
- Potentiels : espaces naturels ou agricoles, sur foncier public ou privé, pour nouveaux projets

Etape 3 : pour tous les secteurs identifiés, préciser la/les filières pertinentes

Etape 4 : le choix : « Oui ou Non, tel secteur est pré-identifié comme possible ZAER en vue de la concertation »

Etape 5 : cartographier la ZAER, indiquer la/les filiales concernées, et si possible évaluer Productible / Puissance

• Un travail pour 2 types de projets :

ZAER pour des projets de proximité ↔ ZAER pour des grands projets

Le résultat = un ensemble de ZAER « potentielles » soumises à concertation

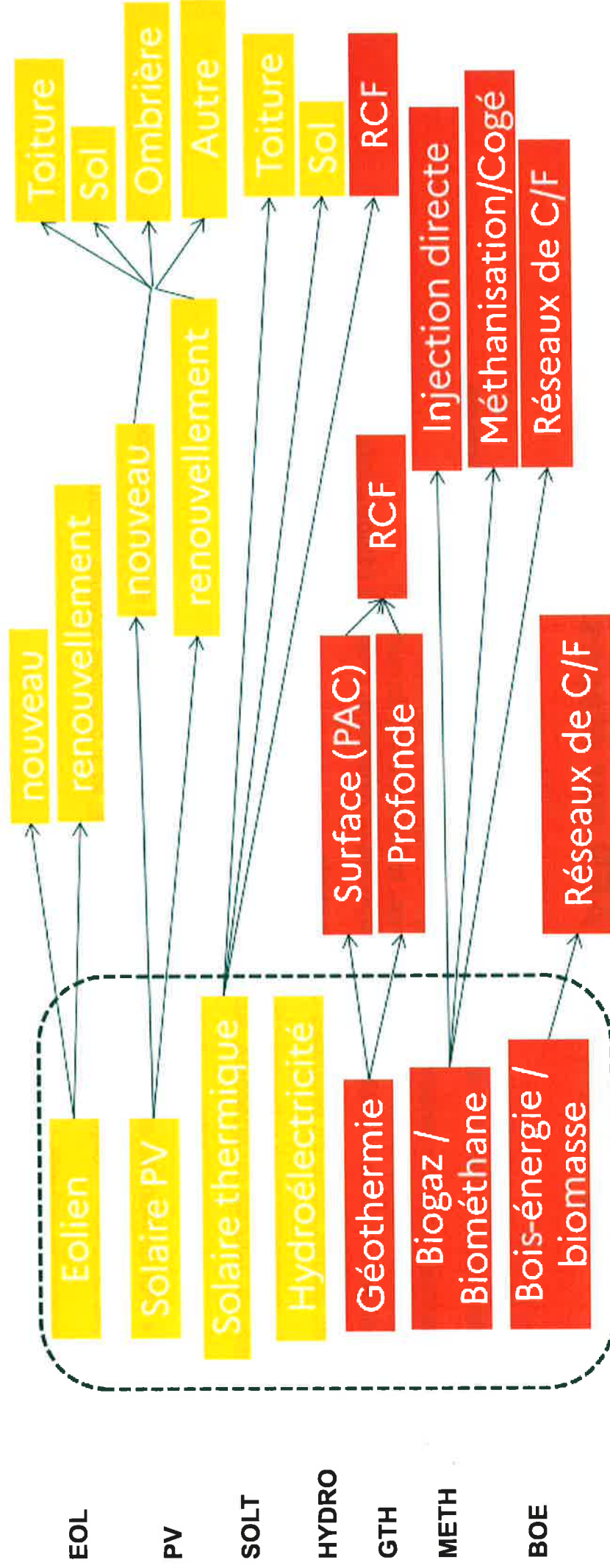


PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Les filières

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les filières, sous-filières (et abréviations)





PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ZAER : les types de projets

Avec concertation					
Type	Où ?	Filière ?	Réalisation ?	Combien ?	Pour qui ?
ZAER pour « grands projets »	Secteurs agricoles ou naturels ou friches	Eolien PV sol – agri PV Methanisation Hydroelect	Vie « propre du projet »	Quelle balance conso°/produc° ? Echelle territoire EPCI - commune	terrains publics ou terrains privés
ZAER pour « projets de proximité »	Secteurs artisanal commercial services habitat tourisme exploit° agric	PV toits & ombrières Solaire thermique Bois énergie Géothermie Méthan. à la ferme	Selon projets en cours aménagement rénovations développement	Echelle locale, en auto-conso ou pas	



**PREFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

ZAER de proximité

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sur quels secteurs travailler (étapes 1-2-3) ?

Type 1 : les **secteurs commerciaux** (locaux administratifs – techniques – espaces de ventes, parkings, zones de délaisés)

Filières cibles : PV, BOE, GTH

Type 2 : les **secteurs économiques – artisanales** (locaux admin., techniques, ateliers ..., parkings, zones délaisées)

Filières cibles : PV, SOLT, BOE, GTH

Type 3 : les **secteurs d'équipements publics ou privés** (équipements d'enseignement, sportifs, touristiques, culturels, parkings associés)

Filières cibles : PV, SOLT, BOE, GTH,

Type 4 : les **secteurs bâtis à vocation tertiaire – bureaux** (administrations publiques, entreprises, parkings associés)

Filières cibles : PV, BOE, GTH

Type 5 : les **secteurs bâtis d'habitat collectif** (immeubles d'habitation, parkings associés)

Filières cibles : PV, SOLT, BOE, GTH

Type 6 : les **secteurs bâtis d'habitat individuel**

Filières cibles : PV, SOLT, GTH



PRÉFET

DE SAÔNE-ET-LOIRE

ZAER de proximité

Liberté

Égalité

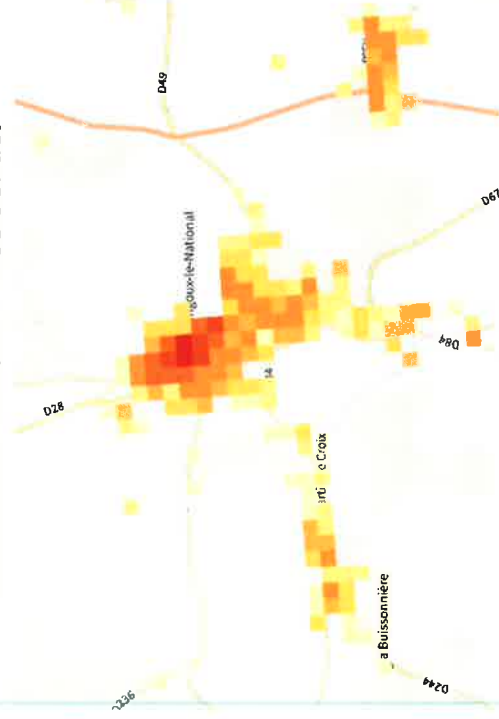
Fraternité

Pour Etapes 1+2+3 (secteurs propices & filières ENR pertinentes)

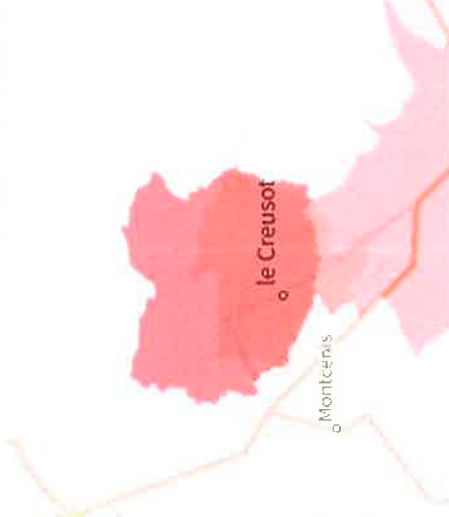
faire usage du portail IGN - ENR

Exemple : estimation des besoins en Chaud, en Froid

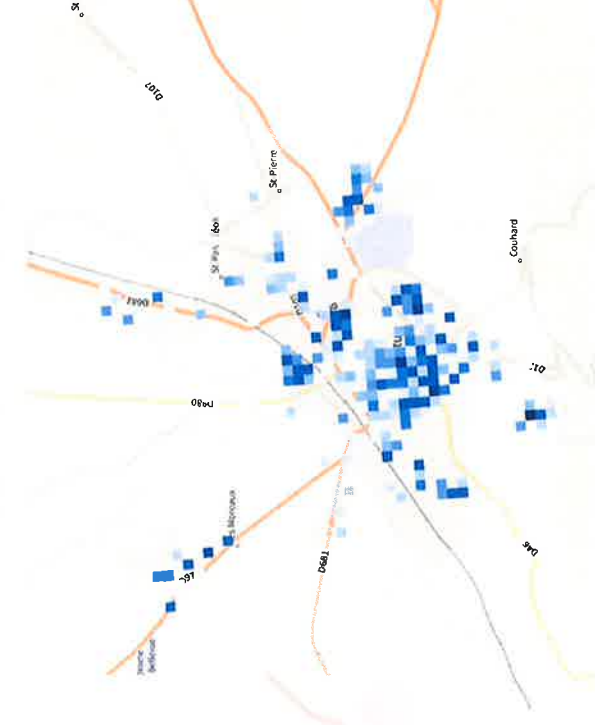
Besoins en Chaleur - Résidentiel



Besoins en chaleur - Industrie



Besoins en froid Tertiaire





PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

ZAER de proximité

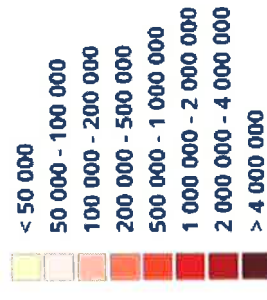
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour Étapes 1+ 2+ 3 (secteurs propices & filières ENR pertinentes) faire usage du portail IGN - ENR

Exemple : estimation du potentiel solaire en toiture



Potentiel solaire sur toiture (kWh/an)
(méthode simplifiée)





**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ZAER de proximité

Étape 5 : pour chaque secteur retenu (étape 4), délimiter (dessiner, détourer) une ou plusieurs ZAER

Étape 5.1 : délimiter une zone (échelle parcellaire, sans détail de contour)

Étape 5.2 : préciser l'usage du sol → Bâtiments, et/ou Parking, et/ou Zone à urbaniser (cf. lexique par la suite)

Étape 5.3 : indiquer une ou plusieurs filières ENR (au moins une) = *étiquette (attributs) de la ZAER*

Dans une « ZAER », indiquer une ou plusieurs filières ENR (au moins une)

→ Il faut trouver le bon niveau de précision pour permettre des ZAER multi-ENR (zones artisanale avec PV + GTH), sans pour autant renseigner du multi-ENR si ce n'est pas pertinent (à la fois SOLT et GTH sur une secteur d'habitat collectif)

Étape 5+ (optionnelle) : pour chaque délimitation sur une filière, évaluer la puissance installable. Une valeur proposée par l'outil, mais modifiable

- EnR électrique : productible (énergie kWh) et puissance installée (kW)
- EnR thermique : productible (énergie kWh) seulement



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ZAER pour « grands projets »

Quelles filières :

→ EOL, PV, METH, HYDRO

Sur quels secteurs travailler (étapes 1-2-3) ?

Type 1 : les secteurs avec des installations existantes, des projets connus (pas de secteurs obligatoires du fait de la loi)

- Renouvellement pour des installations existantes « anciennes » (repowering)
- Projets à l'étude, connus et perçus favorablement par l'équipe municipale

Type 2 : les autres secteurs a priori propices

- Secteurs avec équipements existants ou secteur en friche – délaissés, pouvant être potentiellement équipés
- Secteurs potentiels en zones agricoles - naturelles : secteurs favorables au plan éolien, méthanisation, photovoltaïque
→ *Pour ces derniers secteurs : projets moins fédérateurs, concertation essentielle*



PRÉFET

DE SAÔNE-ET-LOIRE

ZAER pour « grands projets »

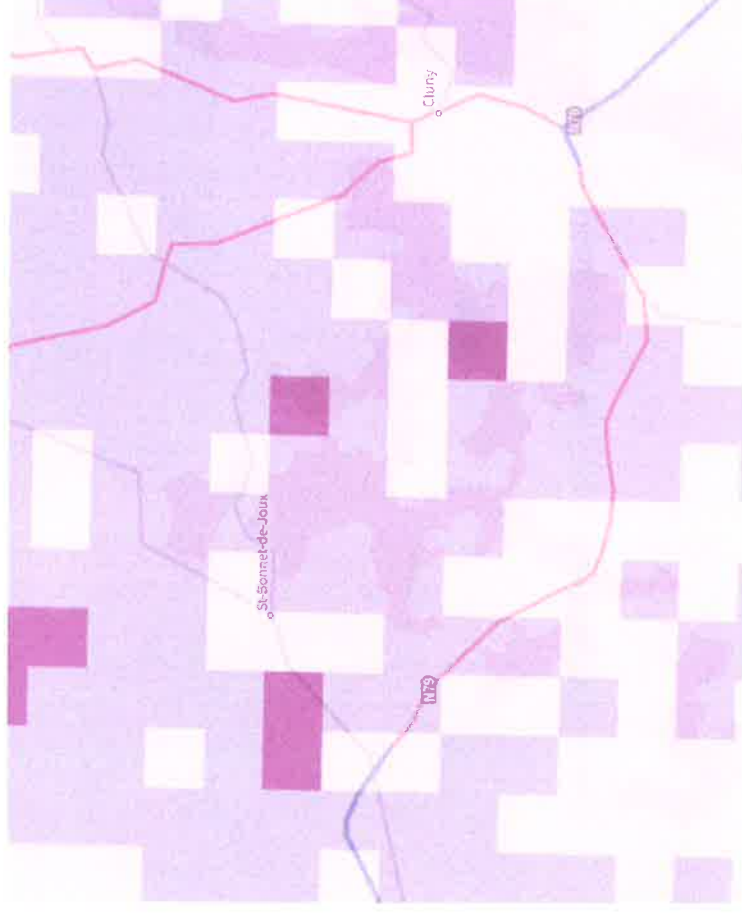
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour Etape 1+2+3 (secteurs propices & filières ENR pertinentes) faire usage du portail IGN - ENR

Exemple : estimation du potentiel éolien réglementaire

Potentiel éolien réglementaire

-  zones réhabilitoires
-  zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
-  zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
-  zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)





Direction Départementale des Territoires



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

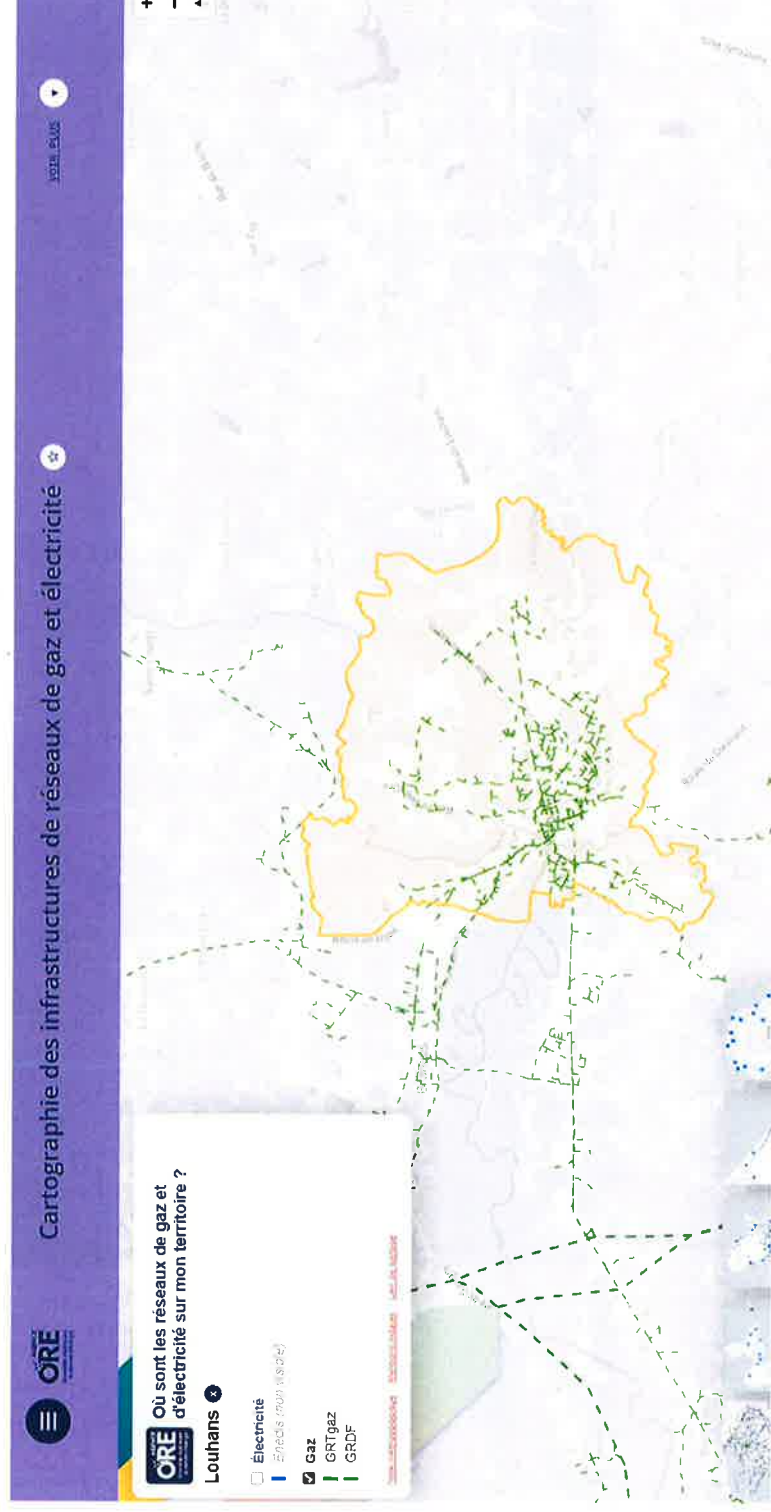
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ZAER pour « grands projets »

Pour Etape 1+2+3 (secteurs propices & filières ENR pertinentes)

faire usage du portail ORE - (alliance de tous les distributeurs français d'électricité et de gaz)

Cartographie des infrastructures de réseaux de gaz (et électricité) <https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>



Direction Départementale des Territoires



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

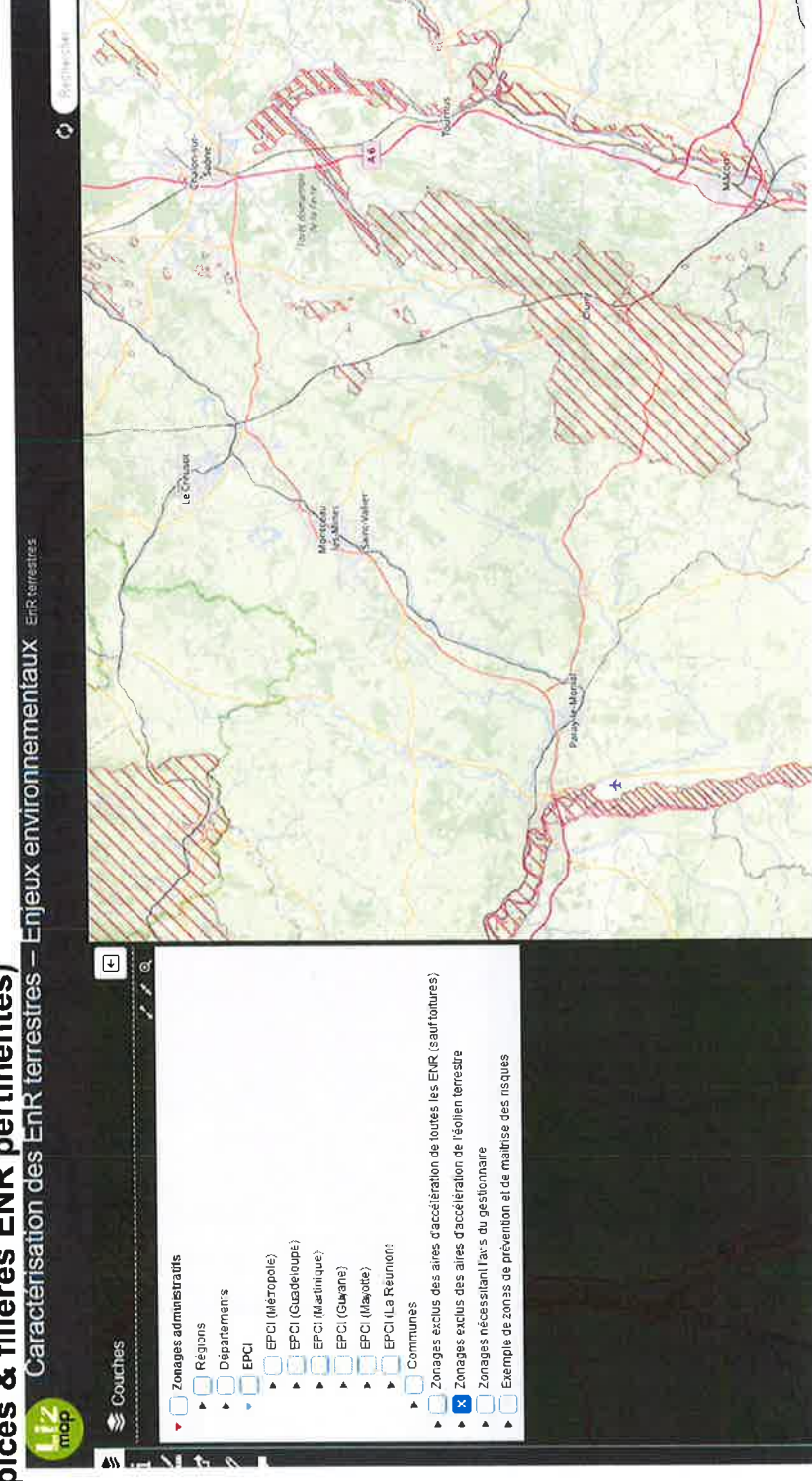
ZAER pour « grands projets »

Pour Etapes 1+2+ 3 (secteurs propices & filières ENR pertinentes)
faire usage du portail OFB

**Exemple : ZONES EXCLUSION
Eolien terrestre**

+

**Zonages nécessitant avis des
gestionnaires pour
définition des ZAER**



https://lizmap.ofb.fr/ofb/visualisation/index.php/view/map/?repository=enrdetaille&project=enr_detaille

Direction Départementale des Territoires



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

ZAER pour « grands projets »

Liberté
Égalité
Fraternité

**Etape 5 : pour chaque secteur retenu (étape 4),
délimiter (dessiner, détourner) une ou plusieurs ZAER (idem que projets de proximité)**

Etape 5.1 : délimiter une zone (échelle parcellaire, sans détail de contour)

Etape 5.2 : préciser l'usage du sol → Friche agricole, Friche industrielle, Ancienne carrière, Jachère, Autre (cf. lexique par la suite)

Etape 5.3 : indiquer l'unique filière ENR (*étiquette de couche*) : EOL, PV, METH, HYDRO

Dans une « ZAER », pour ce type (grands projets), vous définissez une seule filière ENR

→ Il faut trouver le bon niveau de précision

→ Pour méthanisation : seule le lieu de l'installation est localisé (pas les surfaces en cultures * sous réserve)

Etape 5+ (optionnelle) : pour chaque délimitation sur une filière, évaluer la puissance installable. Une valeur proposée par l'outil, mais modifiable

- EnR électrique : productible (énergie kWh) et puissance installée (kW)
- EnR thermique : productible (énergie kWh) seulement



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

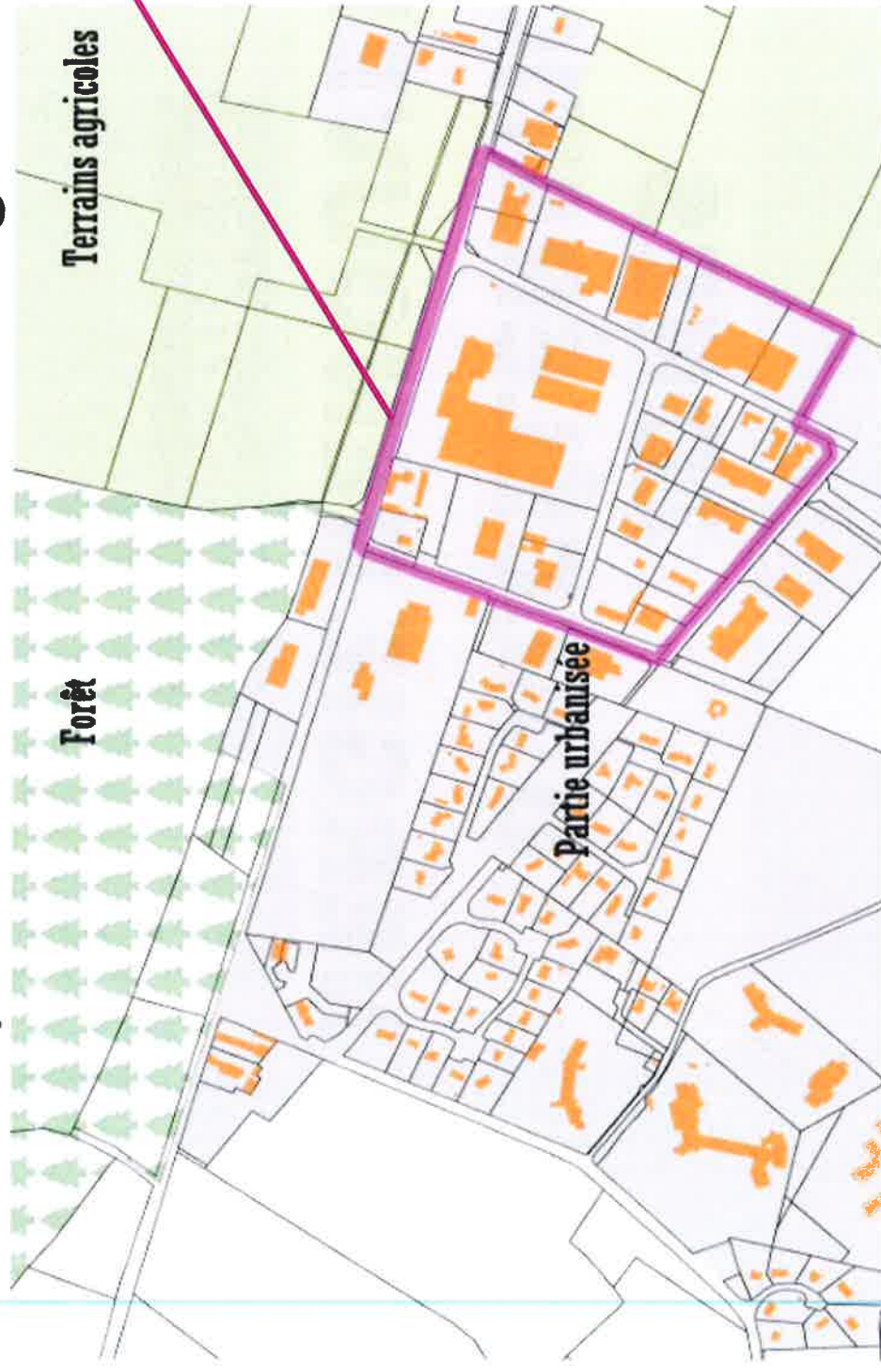
ZAER : types d'usages possibles du sol

Catégories actuelles (v. provisoire)

- Friche agricole
- Friche industrielle
- Ancienne carrière
- Parking
- Jachère
- Artificialisé
- Zone à urbaniser
- Forêt
- Bâtiments
- Autre

Illustration pratique :

exemple de ZAER « bois énergie » + « Géothermie »



- ZAER (BOE+GTH)**
dédiée aux projets de proximité
- Zone artisanale,
 - Exploitation agricole,
 - Equipements publics (sport, santé, culture ...),
 - Petits immeubles collectifs (habitats, bureaux ...)
 - Hébergements touristiques
 -

ZONES D'ACCÉLÉRATION ÉNERGIE RENOUVELABLES

La concertation



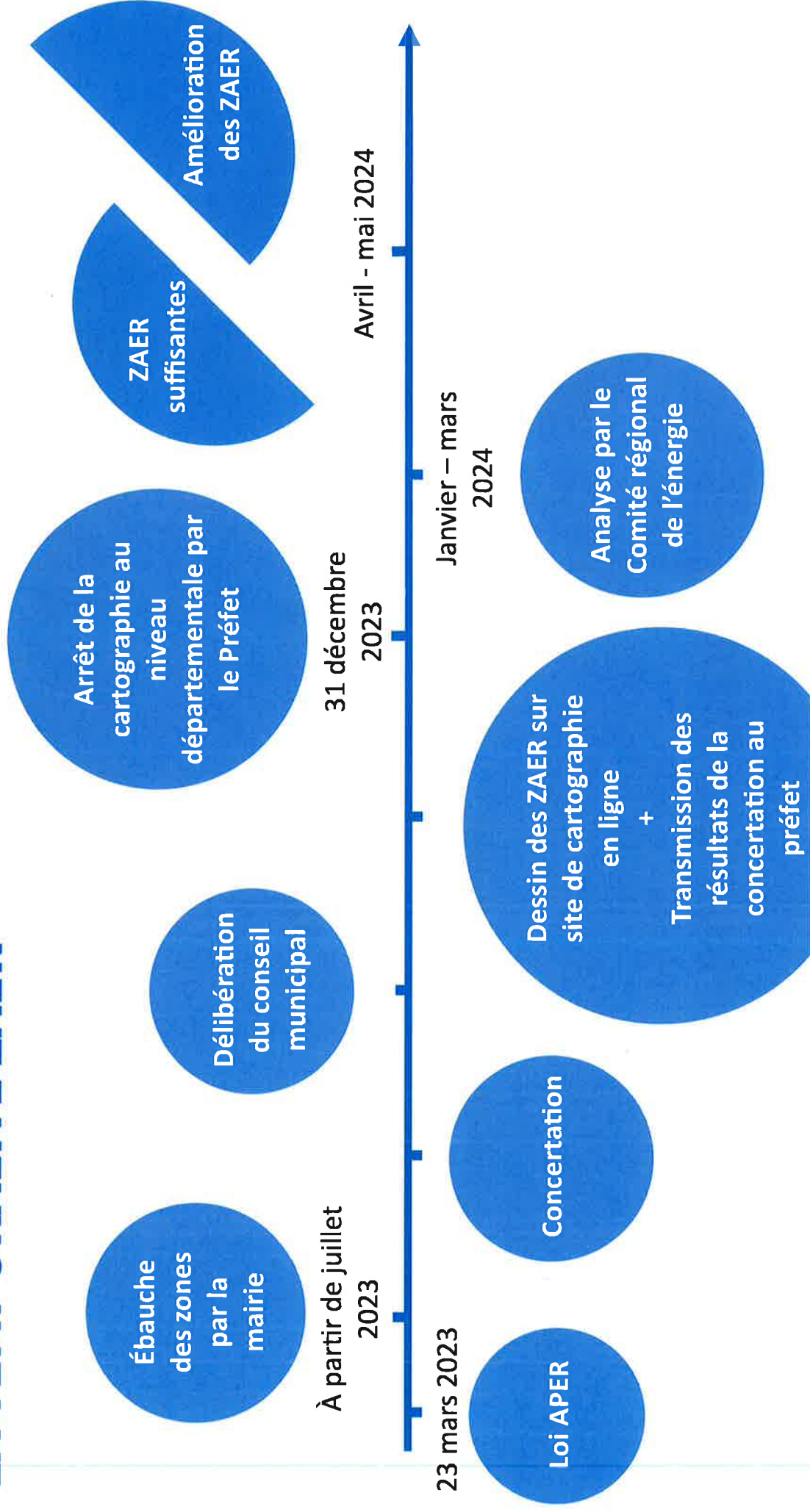
**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

LA TEMPORALITÉ ZAER



LA CONCERTATION POUR LES ZAER

Présenter son projet,

avant que la décision ne soit prise,

avec un dispositif participatif,

et recueillir l'ensemble des avis.

L'autorité reste **libre**
de l'application et de
la mise en œuvre de la
concertation

« **Après concertation** du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération mentionnées [...] et les transmettent [...] au référent préfectoral »

L. 1411-5-3 Loi APER du 23 mars 2023

LA CONCERTATION POUR LES ZAER

« Une concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et/ou du grand public sur un projet, **avant que la décision ne soit prise**. L'autorité, qui veut prendre une décision, présente son projet aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. L'autorité reste libre de sa décision, mais s'engage néanmoins généralement à la justifier et l'expliquer au regard du résultat de la concertation. La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables. Les formes prises par la concertation peuvent être très variables ainsi que la méthode d'animation. »

Définition de la concertation selon la Commission nationale du débat public (CNDP), 2023

L'autorité reste **libre**
de l'**application** et de
la mise en œuvre de la
concertation

« **Après concertation** du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération mentionnées [...] et les transmettent [...] au référent préfectoral »

L. 141-5-3 Loi APER du 23 mars 2023

LA CONCERTATION – MOTIVER LA PARTICIPATION

Envoyer un message clair : quelles énergies renouvelables et où ?

Contextualiser

Valoriser

Faire un **état des lieux** de la commune :
quelles sont les consommations ?

Utiliser les **documents existants** (PCAET, SRADDET, PLU-i, SCoT...)

Une réflexion **collective** sur le long terme :
objectif 2050

Valoriser les **acteurs** et **groupes existants** :
associations, comités locaux, regroupement d'agriculteurs, d'artisans...

Quels efforts de **sobriété** ont déjà été faits ?
Quelle **production d'EnR** déjà en place ?
Quels projets sont **en cours** ?

LA CONCERTATION – EXPLIQUER LES CHOIX

Zones existantes

Zones où il y a déjà des énergies renouvelables (renouvellement ou *repowering* : remplacement et renouvellement futur des sites déjà en fonctionnement)

Zones obligatoires directement impactées par la loi

Zone artisanale, commerciale, industrielle...

- Bâtiments de plus de 500m² existants qui auront soit des panneaux photovoltaïques (PV), soit une toiture végétalisée - *loi climat et résilience 2021*
- Parkings extérieurs existants de plus de 1500m² sans couverture arborée qui seront à 50 % en PV ou EnR équivalant (1000 m² pour les neufs) – *loi APER 2023*

Zones propices

- Toitures (habitations, locaux tertiaires - artisansaux...)
- Bâtiments publics (mairie, école, équipements...)
- Sites anthropisés et/ou dégradés (cf. charte CDPENAF)
- Zones où il y a déjà des réflexions ou des études en cours

Zones avec contraintes

- Zones qui nécessitent une consultation avant délibération (PNR, Natura 2000, GSF ...)
- Zones protégées où les futurs projets ENR nécessiteront des consultations spécifiques (Unesco, bâtiments classés, ...)
- Terrains naturels et agricoles, dont délaissés, friches

Exemples d'outils de concertation - En présentiel :

- Réunion publique
 - réunion d'informations où tous le monde est convié pour échanger
- Atelier participatif
 - atelier de plusieurs heures qui permet aux participants d'intégrer le sujet et de participer à la réflexion collective
- Débat mobile ou urne avec formulaire
 - plus flexible, le débat mobile demande plus de moyen humain, mais il permet de rencontrer les administrés à plusieurs endroits de la commune et de pouvoir échanger en direct en donnant des informations et en recueillant leurs avis

Exemples d'outils de concertation - En distanciel :

- Plateforme en ligne participative
 - plateforme avec des questions ou un carte participative où on peut donner son avis
- Mini débat entre amis ou en famille - « NÉO AN KAMARAD »
 - en petits groupes, où et quand ils le veulent, les participants répondent ensemble à une série de questions
- « Mon point de vue de X étapes »

permettre aux internautes de découvrir progressivement les différents points de vue qui existent sur le projet pour se faire leur propre avis. Tout le monde a un point de vue
- Carton déjà affranchi à renvoyer par la poste
 - Les administrés reçoivent par la poste un carton d'information avec la possibilité de répondre pour donner son avis, cela permet d'être plus inclusif pour les personnes éloignées du numérique ou à mobilité réduite

Questions et échanges

PROJET DE LA COMMUNE

